

# Musique et Théâtre

Une formation musicale et instrumentale  
pour les enfants handicapés.

L'école municipale de musique et de danse de Folschviller propose depuis 2006 des cours de musique adaptés à des enfants handicapés, quel que soit leur type de handicap. Au cours de ces deux années, cette classe a accueilli cinq élèves, atteints de handicaps différents (*surdit , paralysie partielle, syndrome de Williams*). Les  lves ont particip  aux spectacles de l' cole de musique, en m me temps que leurs camarades. Ils ont pu notamment pr senter plusieurs pi ces avec l'Orchestre de Juniors de l'Harmonie Sainte-Barbe lors du gala de l' cole de l'ann e scolaire 2006-2007, ainsi qu'un petit spectacle avec la classe de cuivres de l' cole de musique en 2007.

La pratique de la musique est un plus pour le d veloppement sensoriel et cognitif de l'enfant. Il est donc primordial de proposer cette activit    tous les enfants, sans distinction, et notamment aux enfants handicap s, pour qui cette pratique pourra permettre de trouver de nouveaux outils pour travailler la coordination des mouvements, le rapport entre la vue et le geste ainsi qu'entre l' coute et le geste.

L'accueil de ces enfants au sein d'un  tablissement sp cialis  dans l'apprentissage de la musique est pour nous une priorit . En effet, l'apprentissage de la musique,   travers les projets communs entre les classes et la musique d'ensemble, est un lieu de socialisation important pour les enfants. Il est donc important pour les  lves de notre  tablissement de pouvoir rencontrer des enfants de tous horizons, et il est tr s enrichissant pour eux qu'ils puissent travailler avec des enfants handicap s, afin qu'ils apprennent   travailler avec eux et qu'ils int grent le travail avec des handicap s dans leur vision de la soci t . De fait, au cours de l'ann e scolaire, des spectacles mis en sc ne sont organis s en collaboration avec les autres classes, qui permettent aux  lves de mettre en  uvre les comp tences qu'ils ont acquises.

## 1. Quel est le public concerné ?

L'école de musique accueille les enfants handicapés dont les capacités permettent un dialogue et la mise en place d'un projet de sensibilisation voire d'apprentissage de la musique. Il n'y a à priori aucune limitation de handicap tant que l'enfant est à même d'interagir avec son entourage, que ce soit par la voix, ou par le geste.

Chaque enfant et chaque handicap étant différent, le projet sera spécifique à chaque élève, une bonne connaissance du handicap de l'enfant permettra de lui proposer un enseignement adéquat. Le dialogue avec les parents est primordial avant de débiter les cours, afin que l'enseignant connaisse les spécificités de l'enfant, ses expériences d'apprentissage, ainsi que ses connaissances éventuelles en musique.

Les locaux de l'école de musique sont accessibles aux fauteuils roulants, il n'y a aucun escalier entre le parking et l'ascenseur qui permet d'accéder aux locaux de l'école. Des aménagements doivent être faits pour l'accueil de public malvoyant.

## 2. Organisation des cours.

La plus grande partie des cours se passe sous la forme de cours individuels. En effet, la très grande disparité des handicaps implique que chaque élève ait un soutien individuel et adapté. Les cours sont d'une durée d'une demi-heure, éventuellement plus si la capacité de concentration de l'enfant le permet.

Une partie des cours se passera sous la forme de cours collectif pour la préparation des spectacles, en collaboration avec d'autres classes de l'école de musique (classes d'instrument, de formation musicale...), afin d'établir un lien entre tous les élèves. Ces cours collectifs sont primordiaux dans cette classe, le but de l'enseignement étant de permettre aux enfants de s'exprimer à travers la musique et de dialoguer avec d'autres personnes grâce à elle.

Une attention particulière est apportée au dialogue avec les parents pour prendre en compte avant chaque cours d'éventuelles évolutions de l'état de l'enfant.

### 3. Contenu des cours.

L'élève suivra, à son rythme, un cursus de formation musicale habituel afin d'apprendre les bases de la musique : La pulsation, le rythme, la hauteur des notes, l'intensité des sons. Les méthodes diffèrent suivant le handicap : Un enfant ayant une déficience auditive pourra parfois entendre des nuances extrêmes, on utilisera des percussions pour l'apprentissage de la pulsation. Pour les élèves ne pouvant pas écrire, les dictées de notes se font à l'oral, l'enseignant écrivant ce que l'élève lui indique.

L'enseignement étant souvent basé sur le répertoire de chansons enfantines, les enfants malentendants auront peu pratiqué ce répertoire. Il sera nécessaire dans ce cas d'effectuer un travail en collaboration avec les parents pour acquérir ce répertoire.

De nombreux instruments peuvent être adaptés en fonction du handicap de l'enfant, certains sont même conçus par rapport à certains types de handicaps. Il sera donc possible de proposer à l'enfant de jouer d'un instrument qui lui sera propre.

### 4. Place de la classe au sein de l'établissement

La classe « Musique et théâtre » fait partie intégrante du projet d'établissement de notre école. Le but de notre établissement est de permettre à tous de pouvoir apprendre un instrument de musique, ainsi que de créer des liens sociaux entre les élèves à travers des projets communs, de la musique d'ensemble. Il est donc très enrichissant pour notre enseignement de proposer cette classe, qui permet aux autres élèves de rencontrer une forme de différence, de s'ouvrir aux autres. Cette rencontre permet également aux enseignants d'approfondir leur recherche pédagogique en cherchant d'autres méthodes d'apprentissage, adaptées aux spécificités de chacun.

### 5. L'équipe pédagogique

Le professeur s'occupant de la classe a suivi plusieurs formations, sur l'éveil musical, ainsi que sur l'enseignement aux enfants handicapés. Enseignant également les instruments de la famille des cuivres au sein de l'établissement, il est à même de proposer une activité musicale complète aux élèves de la classe « Musique et Théâtre ». L'enfant pourra également profiter, à travers le travail avec d'autres classes, des compétences de l'ensemble de l'équipe pédagogique.

## 6. Renseignements pratiques

Les inscriptions au sein de la classe « Musique et Théâtre » sont ouvertes tout au long de l'année scolaire. Les frais pédagogiques sont les suivants :

Pour les enfants de Folschviller, Valmont et Lelling :

Frais d'inscriptions de 11,90€, plus 33,50€ par mois pour les cours FM et théâtre.

Pour les enfants de Teting sur Nied :

Frais d'inscriptions de 11,90€, plus 37,85€ par mois pour les cours FM et théâtre.

Pour les autres enfants :

Frais d'inscriptions de 13,50€, plus 37,85€ par mois pour les cours FM et théâtre.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'école de musique et de danse pour toute demande de renseignement, ou pour rencontrer le professeur en appelant le 03 87 91 11 44 (répondeur), en consultant notre site web ([emmdfolsch.free.fr](http://emmdfolsch.free.fr)), ou par courrier électronique ([emdfolschviller@orange.fr](mailto:emdfolschviller@orange.fr))